



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**17 juillet 2014**

**Pour une transition énergétique compétitive et créatrice d'emplois en France :  
le Conseil national de l'industrie remet à la ministre de l'Écologie,  
du Développement Durable et de l'Énergie un avis unanime sur le projet de loi**

A la suite de sa saisine par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie<sup>1</sup>, le Vice-Président Jean-François Dehecq et une délégation du bureau ont remis le 11 juillet à Madame Royal l'avis du Conseil national de l'industrie (CNI) sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique. Cet avis exprime la position **unanime** des fédérations et organisations du collège des entreprises industrielles ainsi que des cinq organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) membres du CNI.

Le Conseil accueille positivement le projet de loi qui répond pour partie aux attentes qu'il avait exprimé dans son avis sur la transition énergétique rendu en juillet 2013, notamment sur : la diversification pragmatique et progressive du mix énergétique, l'encouragement à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de filières industrielles performantes dans les énergies renouvelables et l'encouragement à la poursuite de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie.

Il relève toutefois quatre enjeux majeurs qui lui paraissent devoir être complétés dans le projet de loi :

- **intégrer la compétitivité du prix de l'énergie aux objectifs ciblés de la politique énergétique nationale<sup>2</sup> et aux critères de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixera le rythme d'évolution du mix énergétique.** La France est en train de perdre son avantage de compétitivité du coût de l'énergie, notamment face aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Le Conseil alerte le gouvernement sur les risques majeurs de fermetures et de délocalisations d'activité avec des conséquences lourdes de perte d'emplois en France qui pourraient résulter d'une augmentation du coût d'accès à l'énergie des industries ;
- **prendre en compte l'ensemble des filières industrielles, encourager les efforts d'efficacité énergétique de l'industrie et conforter la compétitivité des industries intensives en énergie.** Le Conseil relève que le projet de loi met l'accent sur la rénovation thermique des logements mais fait peu de cas des efforts d'efficacité énergétique menés dans l'industrie, y compris dans les PME et TPE : investissements dans les dispositifs d'effacement et de gestion intelligente de l'énergie, modernisation de l'outil industriel dans des installations plus frugales en énergie, conception de produits plus économes en consommation énergétique etc... Il formule des propositions visant à encourager ces actions menées par toutes les filières industrielles et, plus généralement, marque son attachement à la prise en compte de l'ensemble des filières industrielles, au-delà des filières désignées comme « filières de la croissance verte » dans le projet de loi ; il sollicite également des mesures spécifiques préservant la compétitivité des industries intensives en énergie (électricité et gaz), à l'instar des dispositifs existants en Allemagne.

---

<sup>1</sup> Le décret du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie prévoit dans son article 2 que le conseil peut être consulté sur des projets de texte législatif ou réglementaire susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie.

<sup>2</sup> Dans l'article 2 du projet de loi, pour insertion dans l'art L100-4 du code de l'énergie

- **identifier les moyens pour accompagner ce nouveau modèle énergétique : renforcement des compétences, financement des investissements, développement du tissu productif sur le territoire.** Le Conseil s'étonne de la faible part faite dans la loi au développement des compétences nouvelles, à la formation et l'accompagnement des transitions professionnelles alors que le renouveau énergétique porte un potentiel important en termes de créations de nouveaux emplois et de développement des qualifications. L'anticipation du développement de ces compétences, en relation avec les territoires, constitue un facteur clé de la réussite du nouveau modèle énergétique et de la maximisation de son impact sur l'activité et l'emploi en France ;
- **associer l'industrie, acteur et moteur de la transition énergétique, à la gouvernance du dispositif.** Le Conseil national de l'industrie relève avec satisfaction l'amélioration de la transparence dans la gouvernance du dispositif et souhaite, comme porteur de la « voix de l'industrie » associant fédérations industrielles et salariés de l'industrie, être consulté parallèlement au CNTE sur les budgets carbone et sur les programmations pluriannuelles de l'énergie, compte tenu de l'impact que ceux-ci auront pour les activités industrielles de toute nature.

L'industrie est au centre de la construction du nouveau modèle énergétique français. Elle est apporteuse de nouvelles solutions et agit comme consommateur avisé et responsable qui place la consommation énergétique et le respect de l'environnement au centre de ses démarches de conception de produits et d'amélioration de ses procédés de fabrication. Elle souhaite jouer pleinement son rôle dans la transition énergétique et en faire un atout pour l'activité, l'emploi et le développement des compétences en France.

**Télécharger en intégralité l'avis du CNI sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique (lien)** [www.economie.gouv.fr/cni/avis-cni-loi-nouveau-modele-energetique](http://www.economie.gouv.fr/cni/avis-cni-loi-nouveau-modele-energetique)

**Contact CNI :** Odile Kirchner, Secrétaire générale  
01 79 84 33 92 - [odile.kirchner@finances.gouv.fr](mailto:odile.kirchner@finances.gouv.fr)

**Contact presse :** Joris Aubrespin, chargé des relations presse – France Stratégie  
01 42 75 60 27 – [joris.aubrespin@strategie.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin@strategie.gouv.fr)

**Le Conseil national de l'industrie** rassemble les représentants des entreprises industrielles, des organisations syndicales, des personnalités qualifiées autour d'un double rôle :

- *il éclaire les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie en France, émet des avis et formule des propositions et recommandations au gouvernement pour améliorer la compétitivité de l'industrie, renforcer les filières et développer les emplois et compétences associés ;*
- *il coordonne l'élaboration de contrats de filières par chacun des quatorze comités stratégiques de filière (CSF) qui, à partir d'une convergence de points de vue entre industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics, s'accordent sur les principaux enjeux de la filière et identifient les actions à déployer prioritairement. Il anime et suit la mise en œuvre de ces plans d'actions portant sur le développement de la filière, l'amélioration de la performance opérationnelle des PME et de leur efficacité énergétique, la formation, les compétences et l'attractivité des métiers, le développement à l'export et à l'international, le soutien à l'innovation, les relations entre grands groupes et PME, l'accès au financement, l'économie circulaire.*

*Le Conseil national de l'industrie est présidé dans sa réunion plénière par le Premier ministre, qui réunit autour des trois collèges (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées) tous les ministres concernés, des élus, des représentants des collectivités territoriales et des membres de l'administration. Il est opérationnellement piloté par Jean-François DEHECQ, vice-président du CNI, et un bureau se réunissant mensuellement.*

*Il est membre du réseau du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, France Stratégie.*

[www.conseil-national-industrie.gouv.fr](http://www.conseil-national-industrie.gouv.fr)